

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres des groupes de travail
chargés de l'élaboration des épreuves externes
certificatives communes au terme de la troisième étape du
continuum pédagogique pour les années 2017-2018 et 2018-
2019**

A.Gt 20-09-2017

M.B. 17-10-2017

Modification :

A.Gt 07-02-2018 - M.B. 05-03-2018

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, notamment les articles 36/3 et 36/4 du titre III/1;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 février 2015 portant désignation des membres des groupes de travail chargés de l'élaboration des épreuves certificatives externes communes au terme de la troisième étape du continuum pédagogique, pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2015 portant désignation des membres des groupes de travail chargés de l'élaboration d'une épreuve certificative externe commune au terme de la troisième étape du continuum pédagogique, pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 décembre 2015 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve certificative externe commune en sciences au terme de la troisième étape du continuum pédagogique, pour les années scolaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 ;

Considérant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 avril 2017 fixant les modalités de détachement des enseignants qui participent aux groupes de travail chargés des épreuves externes certificatives visés aux articles 22, 36/4 et 36/12 du décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire ;

Considérant les propositions de l'Administrateur général de l'Enseignement et des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Les groupes de travail chargés de l'élaboration des épreuves certificatives externes communes au terme de la troisième étape du continuum pédagogique sont formés pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019.

Article 2. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune en français organisée au terme de la troisième étape du continuum pédagogique est composé :

1° de trois inspecteurs en charge du niveau secondaire inférieur :

- Marie-Claire GERKENS ;
- Ariane LETURQ;
- Didier NYSSSEN ;

2° de quatre enseignants assurant tout ou partie de leur charge en 1ère ou en 2ème secondaire dans :

a) l'enseignement organisé par la Communauté française:

- Sonia FRISCH ;

b) l'enseignement officiel subventionné :

- Danielle FERON ;

c) l'enseignement libre subventionné :

- Cécile RACE ;
- Sébastien VAN VLASSELAER ;

3° de quatre membres issus :

a) de la cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement officiel subventionné :

- Sandra BOONE ;

b) d'une cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement libre subventionné :

- Jean-Pierre DARIMONT ;
- Sandrine DI TULLIO ;

c) du service de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Alix FRANCISE.

Article 3. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune en formation mathématiques organisée au terme de la troisième étape du continuum pédagogique est composé :

1° de trois inspecteurs en charge du niveau secondaire inférieur:

- Colette GENOT;
- Rita MIDAVAINÉ;
- Frédéric MASCETTI;

2° de quatre enseignants assurant tout ou partie de leur charge en 1ère ou en 2ème secondaire dans :

a) l'enseignement organisé par la Communauté française:

- Catherine COCHEZ ;

b) l'enseignement officiel subventionné :

- Lise LECLERCQ ;

c) l'enseignement libre subventionné :

- Dimitri FOUCART ;

- Xavier PERESAN ;

3° de quatre membres issus :

a) de la cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement officiel subventionné :

- René SCREVE ;

b) d'une cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement libre subventionné :

- Brigitte DE CONINCK ;

- N. ;

c) du service de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Fabrice HUIN.

Article 4. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune en sciences organisée au terme de la troisième étape du continuum pédagogique est composé :

1° de deux inspecteurs en charge du niveau secondaire inférieur :

- Martine ADAMI;

- Frédéric DEVRIES;

2° de quatre enseignants assurant tout ou partie de leur charge en 1ère ou en 2ème secondaire dans :

a) l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Isabelle LAUREYNS ;

b) l'enseignement officiel subventionné :

- Kristel RENTS ;

c) l'enseignement libre subventionné :

- Laetitia DERIU;
- Michel WAELKENS ;

3° de quatre membres issus :

a) de la cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement officiel subventionné :

- Christophe CAMBIER ;

b) d'une cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement libre subventionné :

- Pascale PAPLEUX;
- Stéphanie PATTE ;

c) du service de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Dominique OBLINGER.

Modifié par A.Gt 07-02-2018

Article 5. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune en langues modernes organisée au terme de la troisième étape du continuum pédagogique est composé :

1° de trois inspecteurs en charge du niveau secondaire inférieur:

- Philippe DELHAYE;
- Catherine VANDERHAEGUE ;
- Jan VAN VLAENDEREN ;

2° de quatre enseignants assurant tout ou partie de leur charge en 1ère ou en 2ème secondaire dans :

a) l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Murielle BACHELART ;

b) l'enseignement officiel subventionné :

- Sonda KARRAY ;

c) l'enseignement libre subventionné :

- Michel HODY ;
- Annick DOMINE; [ajouté par A.Gt 07-02-2018]

3° de quatre membres issus :

a) de la cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement officiel subventionné :

- Leïla ROMDHAN ;

b) d'une cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement libre subventionné :

- Nicole BYA ;
- Gisèle NOIROUX ;

c) du service de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Véronique LANGHENDRIES.

Article 6. - Sont abrogés :

1° l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 février 2015 portant désignation des membres des groupes de travail chargés de l'élaboration des épreuves certificatives externes communes au terme de la troisième étape du continuum pédagogique, pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ;

2° l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2015 portant désignation des membres des groupes de travail chargés de l'élaboration d'une épreuve certificative externe commune au terme de la troisième étape du continuum pédagogique, pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ;

3° l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 décembre 2015 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve certificative externe commune en sciences au terme de la troisième étape du continuum pédagogique, pour les années scolaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

Article 7. - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 20 septembre 2017.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS